

**Arrêté ministériel portant nomination de membres du  
Conseil d'administration de la Haute Ecole Charlemagne**

**A.M. 10-01-2013**

**M.B. 22-02-2013**

Le Ministre de l'Enseignement supérieur,

Vu le décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles et notamment son article 66, alinéa 1<sup>er</sup>, 6<sup>o</sup>, et alinéa 3;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2009 portant règlement de son fonctionnement;

Sur proposition des organisations syndicales interprofessionnelles et des organisations patronales,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont nommés membres suppléants du Conseil d'administration de la Haute Ecole Charlemagne jusqu'au 14 septembre 2016 :

- 1° M. Luc Toussaint (FGTB);
- 2° M. Charly Roland (CSC-I);
- 3° M. Vincent Mazy (FEVIA);
- 4° M. Gregory Etienne (FWA).

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 10 janvier 2013.

J.-Cl. MARCOURT